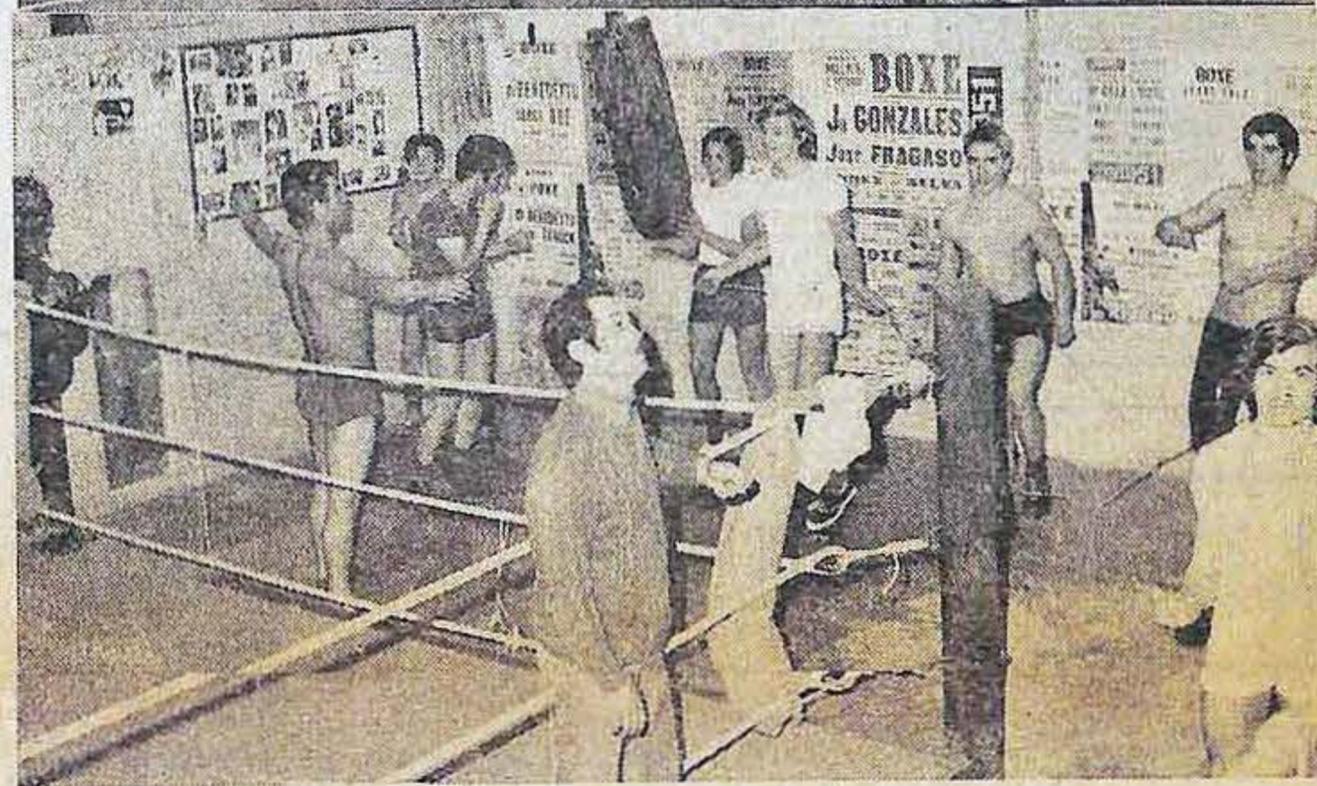
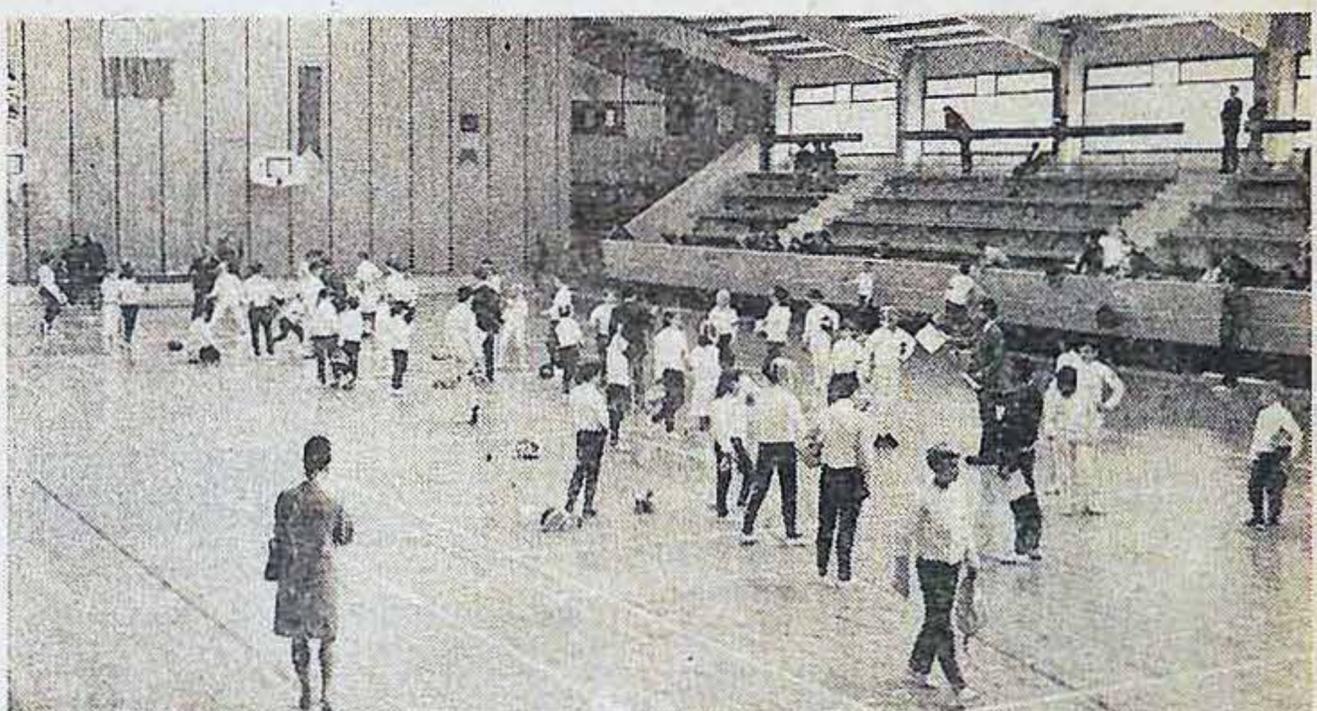


A quelques semaines des élections municipales

LA MUNICIPALITÉ rend compte de son mandat

◆ Education physique et sport



Sur le plan national, en matière d'éducation physique et sportive, nous assistons à la contradiction entre les besoins de la jeunesse et des travailleurs dans leur ensemble et les moyens mis à leur disposition pour les satisfaire.

Cette contradiction s'aggrave. Aussi, des milieux les plus divers (organisations sportives, syndicats, enseignants, parents d'élèves...) exigent que soient satisfaits les aspirations et les besoins de la masse pour une véritable pratique des sports.

Ces problèmes n'ont jamais échappé à la municipalité. La réalisation du programme de 1965 est venue compléter l'œuvre saluante qu'elle poursuit depuis longtemps.

Le programme de 1965

Il se proposait d'achever l'ensemble sportif du stade municipal, de poursuivre l'aménagement des terrains de Berthe, Hubidos, Marquet, de compléter les installations des groupes scolaires les plus importants.

Ce programme a été dépassé sur de nombreux points. Une lacune demeure momentanément. C'est l'acquisition de terrains de sport suffisamment spacieux pour les quartiers de Mar - Vivo et Les Sablottes.

La municipalité a dû modifier son programme. L'implantation d'un CES de 900 élèves, ayant été décidée, des aménagements sportifs s'en suivent. Il s'ensuit des transformations inévitables dans les projets initiaux.

Le stade municipal et ses annexes

C'est le 18 février 1967, en présence de nos amis Jacques Duclos et T. Merle que la salle des sports et le gymnase Maurice Baquet furent inaugurés.

Cette réalisation compte parmi les plus belles du genre. De nombreuses manifestations sportives s'y sont déroulées depuis. Cet ensemble a été complété par l'aménagement du terrain de football N. 2 et les terrains bitumés de handball, de basket-ball et de volley-ball.

Complété également par les courts de tennis, des sautoirs des portiques.

Tout le matériel nécessaire pour la pratique du saut en hauteur, du saut à la perche, la cage de lancer pour le disque et le marteau ont été achetés. Le stade et le terrain N. 1 ont été entièrement clôturés.

Autres réalisations diverses

— Le Gymnase Marini non prévu au programme a été réalisé. Il offre maintenant aux boxeurs, escrimeurs et lutteurs, une salle bien équipée et indépendante.

— Au stade Marquet, la pelouse a été entretenue, les terrains et les divers aménagements ont été éclairés convenablement.

— Au stade Berthe très fréquenté par divers clubs et par les élèves du CES, un éclairage puissant a été installé, un terrain d'entraînement supplémentaire a été aménagé.

Les sports scolaires

Ils ont l'attention permanente de la municipalité. Les établissements d'enseignement secondaire :

Lycée et CES Curie disposent de terrains très convenables : stade municipal et stade Hubidos satisfait aux exigences de 3.000 élèves. Ce dernier stade a bénéficié de transformations heureuses comme par exemple : la réfection de la piste, de la clôture, l'installation de l'éclairage, l'aménagement de 2 terrains de basket et 2 terrains de handball.

Le groupe scolaire Berthe a vu l'inauguration en septembre 1966 d'un superbe gymnase de 40 mètres sur 20 mètres avec installations sportives de plein air attenantes.

Les 1.100 élèves de ce groupe de 43 classes sont donc parfaitement équipés pour la pratique du sport.

Le groupe scolaire Renan, de son côté, a vu en septembre 1969, l'inauguration d'un gymnase de 19 mètres sur 12,5 mètres avec plateau d'évolution.

Les 650 élèves de ce groupe peuvent également se livrer au sport dans les meilleures conditions.

Améliorations diverses : Sautoir et portique ont été aménagés au groupe scolaire F. Durand.

Une aire de sport a été aménagée au groupe scolaire des Sablottes ainsi qu'une aire provisoire au CES Berthe.

Les écoles municipales de sport

Depuis longtemps elles existent mais jusqu'en 1965, 6 disciplines seulement étaient pratiquées. Il en existe 12 aujourd'hui : basket, handball, gymnastique, athlétisme, tennis, voile, escrime, rugby, boxe, football, lutte, gymnastique moderne.

Elles sont encouragées financièrement par la ville. Les clubs locaux unis au sein d'un Office municipal des Sports dont la renommée s'étend bien au-delà de notre commune, peuvent puiser des éléments sélectionnés pour les sports à leur convenance.

Le nombre de participants aux écoles municipales s'est élevé l'année passée à 3.973.

Près de 4.000 de nos jeunes peuvent donc s'initier au sport de leur choix. Et cela gratuite-

ment ! Il faut le dire car cela n'existe pas partout.

A cela il faut ajouter aussi les cours de gymnastique d'entretien suivis par de nombreux adultes, hommes et femmes, cours donnés par des moniteurs et monitrices municipaux. Cours également gratuits.

Il faut le dire car cela n'existe pas partout.

Conclusion

On peut donc se féliciter de voir ainsi se développer dans notre ville cette politique du sport de masse, qui permettrait si elle était pratiquée à l'échelle nationale, d'éviter au sport français la crise qu'il traverse.

Mais il faut dire aussi que pour la résoudre, cette crise, il faut que l'Etat consacre à ce sport, une part de son budget beaucoup plus importante.

Il n'en prend pas le chemin. Jugez plutôt d'après ces chiffres :

En 1967, l'Etat prélevait 0,79 pour cent de son budget pour le sport.

En 1968, il prélevait, 0,77 pour cent.

En 1969, il ne donnait que 0,69 pour cent.

En 1970, ce pourcentage était ramené à 0,65 pour cent.

La cascade va-t-elle continuer jusqu'à la disparition totale des crédits ?

Aussi ce n'est pas par hasard que de temps à autre s'élève la voix des sportifs, des professeurs d'éducation physique, des parents d'élèves, qui demandent instamment la création de postes dans l'enseignement.

La municipalité avait créé depuis 20 ans des emplois de moniteurs pour les écoles primaires. L'Etat les a supprimés.

Ses efforts en faveur de l'éducation sportive et des sports en général ont été méritoires. Elle a toujours été de son mieux.

C'est elle qui a supporté le plus gros poids des réalisations. Quand des projets ont été subventionnés ils l'ont été dans la proportion de 25 pour cent, le reste a été apporté par la commune dont le budget ne consacre pas aux œuvres sportives, 0,79 pour cent mais 2,93 pour cent.

La campagne électorale qui s'ouvre nous donnera l'occasion de revenir sur tous ces problèmes importants.

Certes, il faudra faire plus encore : améliorer, développer le patrimoine existant, créer au rythme d'une expansion continue.

La municipalité sortante, les Seynois et les Seynoises en sont déjà convaincus, poursuivra sa tâche sans défaillance, dans le domaine sportif, comme dans les autres.

M. AUTRAN

Adjoint au maire